



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 avril 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015\*

#### Titre III

#### Justice internationale et droit international

#### Chapitre 8

#### Affaires juridiques

(Programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015)\*\*

## Table des matières

|                                                                                                                 | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Vue d'ensemble . . . . .                                                                                        | 3           |
| Orientation générale . . . . .                                                                                  | 3           |
| Vue d'ensemble des ressources . . . . .                                                                         | 8           |
| Autres éléments d'information. . . . .                                                                          | 15          |
| A. Organes directeurs. . . . .                                                                                  | 17          |
| 1. Commission du droit international . . . . .                                                                  | 17          |
| 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) . . . . .                       | 18          |
| B. Direction exécutive et administration . . . . .                                                              | 18          |
| C. Programme de travail . . . . .                                                                               | 20          |
| Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies . . . . .               | 21          |
| Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies. . . . . | 25          |
| Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international. . . . .                      | 28          |

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

\*\* A/67/6/Rev.1.



---

|                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes . . . . .                                                         | 33 |
| Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives<br>du droit commercial international . . . . . | 38 |
| Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités . . . . .                                              | 42 |
| D. Appui au programme. . . . .                                                                                            | 47 |
| Annexes                                                                                                                   |    |
| I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 . . . . .                                     | 48 |
| II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes<br>de contrôle . . . . .          | 49 |
| III. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015. . . . .                                                | 51 |

## Vue d'ensemble

Tableau 8.1 **Ressources financières**  
(En dollars des États-Unis)

|                                                                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Montant approuvé pour 2012-2013 <sup>a</sup>                                                                        | 47 900 500  |
| Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)                                 | 763 400     |
| Nouveaux mandats et transferts entre les composantes                                                                | —           |
| Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale                                                 | (1 343 000) |
| Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 <sup>b</sup> | (102 700)   |
| Variation                                                                                                           | (682 300)   |
| Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 <sup>a</sup>                                               | 47 218 200  |

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2012-2013.

<sup>b</sup> A/67/529 et Corr.1

Tableau 8.2 **Postes**

|                                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |        |                                                                                                                                                            |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 | 150    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 22 P-3, 14 P-2/P-1, 11 G(1 <sup>re</sup> C), 49 G(AC)                                                          |
| Transferts                                         | 2      | 1 G(1 <sup>re</sup> C) du sous-programme 3 au sous-programme 1<br>1 G(AC) du sous-programme 6 au sous-programme 3                                          |
| Suppressions                                       | (5)    | 1 P-3 au titre du sous-programme 2<br>1 G(AC) au titre du sous-programme 3<br>2 G(AC) au titre du sous-programme 4<br>1 G(AC) au titre du sous-programme 5 |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015  | 145    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/P-1, 11 G(1 <sup>re</sup> C), 45 G(AC)                                                          |

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1<sup>re</sup>C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); BO = budget ordinaire; RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

## Orientation générale

- 8.1 Ce programme a pour but général de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en conseillant les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation et en favorisant une meilleure compréhension et un meilleur respect par les États Membres des principes et des normes du droit international.
- 8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.

- 8.3 Au sein du Secrétariat, la responsabilité de l'exécution de ce programme est confiée au Bureau des affaires juridiques. Celui-ci fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, soutient le développement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit public et commercial international, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités et assume les fonctions de dépositaire qui incombent au Secrétaire général. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à s'acquitter de ses fonctions et à assurer la direction et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques.
- 8.4 Le Bureau fournira aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de l'Organisation, sur leur demande, des services et des conseils juridiques. Il s'emploiera à renforcer dans le système des Nations Unies le respect de la primauté du droit dans les relations internationales, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Il s'attachera en particulier à intégrer la dimension hommes-femmes dans les travaux du programme, notamment dans le cadre de ses avis et activités.
- 8.5 Le Bureau collaborera avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes conventionnels, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette collaboration prendra plusieurs formes :
- a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux hors Siège et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en poste dans des missions ou affectés dans d'autres services du Secrétariat;
  - b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions et coordination des arrangements institutionnels permettant aux institutions spécialisées et aux organisations apparentées d'examiner des questions d'intérêt commun;
  - c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.
- 8.6 Le Bureau s'emploiera à faire face à l'évolution de la demande de services dans un certain nombre de domaines d'activité. Il s'attachera également à accomplir sa tâche de la manière la plus efficace et la plus moderne possible en faisant davantage appel aux moyens informatiques et de communication les plus récents.
- 8.7 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à s'acquitter opportunément de ses fonctions et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions

d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies. Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure en outre la coordination des activités de communication que le Conseiller juridique mène au nom du Bureau des affaires juridiques pour informer le public, notamment en rédigeant le texte de ses interventions.

- 8.8 Le sous-programme 1 est mis en œuvre par le Bureau du Conseiller juridique, qui continuera de fournir des services juridiques à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau s'emploie à fournir promptement une assistance et des avis juridiques de qualité pour faciliter le fonctionnement de l'ONU, au Siège et sur le terrain, dans le respect du droit international et du régime juridique de l'ONU. Pour aider celle-ci, il continuera de fournir des avis lors des réunions de ses organes politiques, de protéger ses privilèges et immunités et d'assurer la mise au point d'instruments juridiques appropriés ayant trait à ses activités. Les services juridiques du Bureau sont de plus en plus sollicités, en particulier dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation, aux juridictions internationales et aux travaux du Département des affaires politiques (essentiellement pour ce qui est des missions politiques spéciales et des questions statutaires et procédurales liées au règlement intérieur), et pour ce qui est des avis sur des questions touchant aux privilèges et immunités de l'Organisation, de ses fonctionnaires et des experts en mission.
- 8.9 La mise en œuvre du sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et aux programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales et autres bureaux hors Siège, opérations de maintien de la paix et autres missions) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les intérêts juridiques de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. La Division continue de recevoir de plus en plus de demandes de services juridiques visant en particulier l'appui aux missions de maintien de la paix et aux autres missions similaires de l'Organisation, aux enquêtes internes et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réforme. Elle reçoit également une multitude de demandes de services juridiques liées à la réforme du système d'administration de la justice, les besoins en matière d'avis juridique et de représentation découlant de cette réforme ayant augmenté. En outre, la Division continuera d'aider l'Organisation à concevoir et mettre en œuvre des formules juridiques nouvelles lui permettant de faire face aux exigences logistiques de ses opérations de maintien de la paix et de ses missions politiques et humanitaires, y compris dans le cadre de partenariats avec les gouvernements, d'autres organisations intergouvernementales et des représentants de la société civile et du monde des affaires, selon les besoins. Elle continuera de défendre l'Organisation face aux réclamations de sous-traitants et de tiers découlant des activités et des opérations des Nations Unies afin de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée. Enfin, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes, elle continuera d'œuvrer à l'amélioration des pratiques de passation des marchés en élaborant et en améliorant les contrats types et instruments y relatifs et en réformant les politiques et procédures en la matière.
- 8.10 L'exécution du sous-programme 3 est confiée à la Division de la codification, qui joue un rôle de plus en plus important en fournissant des services fonctionnels à un nombre croissant d'organes juridiques, notamment en établissant des analyses pour les présidents de plusieurs groupes de travail sur les instruments juridiques. La Division a vu ses activités de fond augmenter fortement, la Commission du droit international lui confiant un nombre croissant de travaux de recherche : mémoires sur des propositions de sujets de codification, synthèses sur de nouveaux sujets visant à orienter la Commission dans son travail, recherches approfondies et avis juridiques aux rapporteurs spéciaux. La Division de la codification est chargée de la mise en œuvre du Programme

d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, qui est au fondement de l'action menée par l'Organisation pour mieux faire connaître le droit international dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États. Les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance ont connu une forte augmentation, les pays en développement et les pays développés sollicitant de plus en plus d'études et de formations en droit international. La Division exerce d'autres fonctions importantes dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international et des séminaires régionaux de droit international pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes. Pour répondre de manière plus efficace et plus économique à la demande croissante de formations en droit international, elle a redynamisé les cours régionaux en identifiant les lieux où ces formations pourraient être organisées sur une base annuelle si les fonds disponibles sont suffisants. Elle a créé la Médiathèque de droit international des Nations Unies pour permettre à un nombre illimité de personnes et d'institutions dans des pays du monde entier d'accéder, grâce à Internet, à des formations supplémentaires gratuites en droit international. À titre exceptionnel, la Division de la codification a également élargi ses activités de publication assistée par ordinateur à de nouvelles publications juridiques, réalisant des tâches telles que la rédaction, la relecture, la composition et la traduction de textes brefs, afin d'accélérer le processus de diffusion et de faire paraître les publications en retard. Elle élabore également, pour ses cours de formation, de nombreux livres de travail sur support papier et électronique.

- 8.11 L'exécution du sous-programme 4 incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, dont le mandat découle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, de l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Au cours de l'exercice 2014-2015, les activités de la Division devraient s'accroître dans plusieurs domaines. Du fait de l'importance des intérêts nationaux en jeu, les États Membres s'entendent à ce que la Commission des limites du plateau continental examine leurs communications et publie ses recommandations. Compte tenu de la multitude de demandes présentées par les États côtiers qu'elle examine actuellement dans l'ordre de réception, la Commission, conformément au paragraphe 58 de la résolution 66/231 de l'Assemblée générale, a été priée d'envisager, en coordination avec le Secrétariat, elle-même et ses sous-commissions se réunissant simultanément dans toute la mesure possible, de se réunir à New York pendant un maximum de 26 semaines et un minimum de 21 semaines par an sur une période de cinq ans. La Commission a par la suite décidé d'organiser ses travaux en trois sessions, de sept semaines chacune, pour 21 semaines par an au total. Les services fonctionnels fournis par la Division, qui assure le secrétariat de la Commission, vont donc fortement augmenter. Les activités liées au service et au suivi du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale devraient aussi prendre de l'ampleur. En outre, la Division devra assurer le service et le suivi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans le cadre du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, compte tenu, en particulier, du renforcement de la coopération avec les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 210 de sa résolution 65/37 A, la Division assurera également le secrétariat du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, ainsi que de ses institutions établies, notamment le Groupe de travail spécial plénier, composé d'États Membres, le Groupe d'experts et le Bureau.
- 8.12 En ce qui concerne le sous-programme 5, la Division du droit commercial international continuera de fournir des services fonctionnels à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques

applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. En sus des six sujets confiés à ses groupes de travail, la Commission a demandé à la Division de formuler des propositions de travail sur les aspects juridiques et réglementaires de la microfinance. Pour cette discipline qui est en plein essor dans le monde, les travaux tireraient parti de l'expérience acquise par la Commission dans d'autres domaines, notamment le commerce électronique, les transactions sécurisées, les virements internationaux et le droit général des contrats. Secrétariat technique du seul organisme des Nations Unies chargé de moderniser le cadre juridique de la mondialisation économique, la Division sera appelée à répondre aux besoins croissants de nouvelles normes commerciales internationales et devra faire face au fait que les États Membres, en particulier les pays en développement, font de plus en plus appel à l'assistance technique fournie par les experts de la CNUDCI en matière de renforcement des capacités. La meilleure compréhension du rôle du commerce international dans la promotion générale de la primauté du droit et la meilleure connaissance des obligations conventionnelles incombant aux États Membres, qui favorise une interprétation uniforme d'un certain nombre de normes de la CNUDCI, se sont accompagnées d'une augmentation des demandes d'assistance adressées à la Division. Cette dernière continue de réfléchir aux divers moyens d'assurer l'uniformité de plus en plus nécessaire de l'interprétation des textes de la CNUDCI, qui est indispensable à leur bonne application. Cet objectif est au cœur du travail mené par le Secrétariat dans le cadre de son initiative sur la jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI. L'élargissement de la portée de ce travail, la multiplication des nouvelles affaires, la rédaction des sommaires et la gestion de la base de données et du site Web du recueil de jurisprudence constituent une partie importante et croissante de la charge de travail de la Division. Celle-ci est chargée d'œuvrer avec les États Membres à la promotion et à la mise en œuvre des nombreux textes de la CNUDCI (à savoir, en 2012, 38 textes de droit commercial international, dont 10 conventions internationales et 9 lois types) qui ont été élaborés jusqu'à aujourd'hui. Elle s'emploiera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la CNUDCI, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.

- 8.13 Le sous-programme 6 est mis en œuvre par la Section des traités, qui assumera les fonctions de dépositaire incombant au Secrétaire général pour plus de 550 traités multilatéraux. Elle continuera de promouvoir une participation plus large au cadre institué par les traités multilatéraux, notamment en organisant une cérémonie des traités au Siège. Elle procédera à l'enregistrement, au classement, à la tenue du répertoire et à la publication des traités, qui sont de plus en plus nombreux, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et aux dispositions du règlement correspondant de l'Assemblée générale. Afin de répondre aux besoins sans cesse croissants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des autres utilisateurs finals, lesquels doivent disposer d'un accès rapide, efficace et convivial aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux formalités qui s'y rapportent, y compris leur état, ainsi qu'aux traités enregistrés, classés et inscrits au répertoire et à d'autres informations y relatives, et pour garantir l'efficacité des méthodes de travail informatisées au sein de la Section des traités, il faudra procéder tout au long de l'exercice biennal à des mises à jour et à une maintenance efficace du Treaty Information and Publication System (système d'information et de publication des traités) de manière à en garantir le bon fonctionnement. La Section continuera aussi de dispenser une assistance aux États sur les aspects techniques et juridiques de la participation aux traités déposés auprès du Secrétaire général et de l'enregistrement des traités, notamment par l'organisation de séminaires de renforcement des capacités dans le domaine du droit des traités au Siège et, dans une moindre mesure, au niveau régional. En tant que seul service organique, dans l'ensemble du système des Nations Unies, consacré au droit des traités et à la pratique conventionnelle, la Section des traités est très sollicitée pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et urgentes de conseils et d'assistance juridique sur différents aspects du droit et de la pratique des traités, y

compris sur la rédaction des clauses finales. Ces demandes proviennent d'États Membres et d'organisations intergouvernementales appartenant au système des Nations Unies mais aussi extérieures, et de secrétariats de traités, qui fournissent des services techniques de secrétariat pour les traités déposés auprès du Secrétaire général. On constate aussi une augmentation des besoins concernant la formation et le renforcement des capacités dans le domaine du droit des traités et de la pratique conventionnelle pour les États Membres et les organisations intergouvernementales au niveau régional et au Siège et pour promouvoir la connaissance des traités et la participation des États. L'importance d'aider les États dans le domaine de l'enregistrement des traités conformément à l'Article 102 de la Charte est largement reconnue. La Section des traités continuera de fournir un appui de haut niveau aux États.

### Vue d'ensemble des ressources

8.14 Le montant global des ressources nécessaires au Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 47 218 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 682 300 dollars ou 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. La diminution nette de 682 300 dollars s'explique par : a) des ajustements techniques liés à l'effet-report de six nouveaux postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] approuvés au cours de l'exercice 2012-2013; b) des transferts entre les composantes; c) une variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; et d) des variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015.

8.15 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 8.3 à 8.5 ci-après.

Tableau 8.3 **Ressources financières, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

|                                                                                         | Variation                             |                                         |                                                                                        |                                                                  |                      |                                                      |                  |              |                                                   |                                 |                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|------------------|--------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
|                                                                                         | 2012-2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2012-2013<br>(taux non renou-<br>velés) | Ajustement<br>technique<br>(effet-<br>report et<br>dépenses<br>non renou-<br>velables) | Nouveaux<br>mandats<br>et transferts<br>entre les<br>composantes | Résolution<br>67/248 | Rapport sur<br>l'esquisse<br>budgétaire <sup>a</sup> | Pour-<br>centage | Total        | Total<br>avant<br>actua-<br>lisation<br>des coûts | Actua-<br>lisation<br>des coûts | 2014-2015<br>(montant<br>prévu) |
| A. Organes directeurs                                                                   |                                       |                                         |                                                                                        |                                                                  |                      |                                                      |                  |              |                                                   |                                 |                                 |
| 1. Commission du droit international                                                    | 2 861,8                               | 2 810,8                                 | —                                                                                      | —                                                                | (45,7)               | —                                                    | (45,7)           | (1,6)        | 2 765,1                                           | 131,4                           | 2 896,5                         |
| 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international                  | 420,1                                 | 433,5                                   | —                                                                                      | —                                                                | (58,0)               | —                                                    | (58,0)           | (13,4)       | 375,5                                             | 17,9                            | 393,4                           |
| <b>Total partiel (A)</b>                                                                | <b>3 281,9</b>                        | <b>3 244,3</b>                          | <b>—</b>                                                                               | <b>—</b>                                                         | <b>(103,7)</b>       | <b>—</b>                                             | <b>(103,7)</b>   | <b>(3,2)</b> | <b>3 140,6</b>                                    | <b>149,3</b>                    | <b>3 289,9</b>                  |
| B. Direction exécutive et administration                                                | 2 061,5                               | 2 121,9                                 | —                                                                                      | 22,7                                                             | (20,0)               | —                                                    | 2,7              | 0,1          | 2 124,6                                           | 69,7                            | 2 194,3                         |
| C. Programme de travail                                                                 |                                       |                                         |                                                                                        |                                                                  |                      |                                                      |                  |              |                                                   |                                 |                                 |
| 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies                | 3 522,6                               | 3 582,0                                 | —                                                                                      | 223,5                                                            | (27,0)               | —                                                    | 196,5            | 5,5          | 3 778,5                                           | 116,9                           | 3 895,4                         |
| 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies | 6 285,2                               | 7 111,8                                 | 463,8                                                                                  | (30,3)                                                           | (322,7)              | —                                                    | 110,8            | 1,6          | 7 222,6                                           | 214,6                           | 7 437,2                         |

|                                                                                                           | Variation                                 |                                             |                                                                                             |                                                                  |                      |                                                      |                           |                                                   |                                 |                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
|                                                                                                           | 2012-<br>2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2012-<br>2013<br>(taux non renou-<br>velés) | Ajustement<br>technique<br>(effet-<br>report et<br>dépenses<br>taux non renou-<br>velables) | Nouveaux<br>mandats<br>et transferts<br>entre les<br>composantes | Résolution<br>67/248 | Rapport sur<br>l'esquisse<br>budgétaire <sup>a</sup> | Pour-<br>centage<br>Total | Total<br>avant<br>actua-<br>lisation<br>des coûts | Actua-<br>lisation<br>des coûts | 2014-<br>2015<br>(montant<br>prévu) |
| 3. Développement progressif<br>et codification du droit<br>international                                  | 6 563,8                                   | 6 935,0                                     | –                                                                                           | (39,3)                                                           | (177,8)              | – (217,1)                                            | (3,1)                     | 6 717,9                                           | 208,1                           | 6 926,0                             |
| 4. Droit de la mer et affaires<br>maritimes                                                               | 8 821,9                                   | 9 699,9                                     | 399,6                                                                                       | –                                                                | (377,9)              | – 21,7                                               | 0,2                       | 9 721,6                                           | 298,6                           | 10 020,2                            |
| 5. Harmonisation,<br>modernisation et<br>unification progressives<br>du droit commercial<br>international | 6 528,9                                   | 6 503,2                                     | –                                                                                           | (0,6)                                                            | (226,2)              | – (226,8)                                            | (3,5)                     | 6 276,4                                           | 252,2                           | 6 528,6                             |
| 6. Garde, enregistrement<br>et publication des traités                                                    | 6 988,5                                   | 6 601,0                                     | (94,0)                                                                                      | (156,0)                                                          | (61,6)               | – (311,6)                                            | (4,7)                     | 6 289,4                                           | 216,5                           | 6 505,9                             |
| <b>Total partiel (C)</b>                                                                                  | <b>38 711,0</b>                           | <b>40 432,9</b>                             | <b>769,4</b>                                                                                | <b>(2,7)</b>                                                     | <b>(1 193,2)</b>     | <b>– (426,5)</b>                                     | <b>(1,1)</b>              | <b>40 006,4</b>                                   | <b>1 306,9</b>                  | <b>41 313,3</b>                     |
| D. Appui au programme                                                                                     | 2 216,4                                   | 2 101,4                                     | (6,0)                                                                                       | (20,0)                                                           | (26,1)               | (102,7) (154,8)                                      | (7,4)                     | 1 946,6                                           | 73,8                            | 2 020,4                             |
| <b>Total partiel</b>                                                                                      | <b>46 270,9</b>                           | <b>47 900,5</b>                             | <b>763,4</b>                                                                                | <b>–</b>                                                         | <b>(1 343,0)</b>     | <b>(102,7) (682,3)</b>                               | <b>(1,4)</b>              | <b>47 218,2</b>                                   | <b>1 599,7</b>                  | <b>48 817,9</b>                     |

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

|                         | 2010-<br>2011<br>(dépenses<br>effectives) | 2012-<br>2013<br>(montant<br>estimatif) | 2014-<br>2015<br>(montant<br>prévu) |
|-------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| C. Programme de travail | 6 079,7                                   | 7 032,8                                 | 7 745,8                             |
| <b>Total partiel</b>    | <b>6 079,7</b>                            | <b>7 032,8</b>                          | <b>7 745,8</b>                      |

## 3) Ressources extrabudgétaires

|                                | 2010-<br>2011<br>(dépenses<br>effectives) | 2012-<br>2013<br>(montant<br>estimatif) | 2014-<br>2015<br>(montant<br>prévu) |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| C. Programme de travail        | 4 848,5                                   | 9 017,6                                 | 8 834,1                             |
| D. Appui au programme          | –                                         | 165,7                                   | 165,7                               |
| <b>Total partiel</b>           | <b>4 848,5</b>                            | <b>9 183,3</b>                          | <b>8 999,8</b>                      |
| <b>Total [(1) + (2) + (3)]</b> | <b>57 199,1</b>                           | <b>64 116,6</b>                         | <b>65 563,5</b>                     |

<sup>a</sup> A/67/529 et Corr.1.

Tableau 8.4 Postes

| Category                                            | Postes permanents<br>inscrits au budget<br>ordinaire |               | Postes temporaires |               |                                       |               |                           |               | Total         |               |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                     |                                                      |               | Budget ordinaire   |               | Quotes-parts hors<br>budget ordinaire |               | Fonds<br>extrabudgétaires |               |               |               |
|                                                     | 2012-<br>2013                                        | 2014-<br>2015 | 2012-<br>2013      | 2014-<br>2015 | 2012-<br>2013                         | 2014-<br>2015 | 2012-<br>2013             | 2014-<br>2015 | 2012-<br>2013 | 2014-<br>2015 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                                      |               |                    |               |                                       |               |                           |               |               |               |
| SGA                                                 | 1                                                    | 1             | —                  | —             | —                                     | —             | —                         | —             | 1             | 1             |
| SSG                                                 | 1                                                    | 1             | —                  | —             | —                                     | —             | —                         | —             | 1             | 1             |
| D-2                                                 | 4                                                    | 4             | —                  | —             | —                                     | —             | —                         | —             | 4             | 4             |
| D-1                                                 | 7                                                    | 7             | —                  | —             | —                                     | —             | 2                         | 2             | 9             | 9             |
| P-5                                                 | 19                                                   | 19            | —                  | —             | 5                                     | 5             | 1                         | 1             | 25            | 25            |
| P-4/3                                               | 44                                                   | 43            | —                  | —             | 7                                     | 10            | 2                         | 2             | 53            | 55            |
| P-2/1                                               | 14                                                   | 14            | —                  | —             | 1                                     | 1             | 1                         | 1             | 16            | 16            |
| Total partiel                                       | 90                                                   | 89            | —                  | —             | 13                                    | 16            | 6                         | 6             | 109           | 111           |
| Agents des services généraux                        |                                                      |               |                    |               |                                       |               |                           |               |               |               |
| 1 <sup>re</sup> classe                              | 11                                                   | 11            | —                  | —             | —                                     | —             | —                         | —             | 11            | 11            |
| Autres classes                                      | 49                                                   | 45            | —                  | —             | 2                                     | 2             | 5                         | 5             | 56            | 52            |
| Total partiel                                       | 60                                                   | 56            | —                  | —             | 2                                     | 2             | 5                         | 5             | 67            | 63            |
| Total                                               | 150                                                  | 145           | —                  | —             | 15                                    | 18            | 11                        | 11            | 176           | 174           |

<sup>a</sup> Imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Imputés sur divers fonds d'affectation spéciale administrés par le Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

|                                                                                                  | Budget ordinaire | Quotes-parts hors<br>budget ordinaire | Ressources<br>extrabudgétaires |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| A. Organes directeurs                                                                            |                  |                                       |                                |
| 1. Commission du droit international                                                             | 5,9              | —                                     | —                              |
| 2. Commission des Nations Unies pour le droit<br>commercial international                        | 0,8              | —                                     | —                              |
| <b>Total partiel (A)</b>                                                                         | <b>6,7</b>       | <b>—</b>                              | <b>—</b>                       |
| B. Direction exécutive et administration                                                         | 4,5              | —                                     | —                              |
| C. Programme de travail                                                                          |                  |                                       |                                |
| 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système<br>des Nations Unies                      | 8,0              | 28,6                                  | 16,1                           |
| 2. Services juridiques généraux fournis aux organes<br>et aux programmes des Nations Unies       | 15,3             | 71,4                                  | 27,7                           |
| 3. Développement progressif et codification du droit<br>international                            | 14,2             | —                                     | 9,4                            |
| 4. Droit de la mer et affaires maritimes                                                         | 20,6             | —                                     | 33,8                           |
| 5. Harmonisation, modernisation et unification<br>progressives du droit commercial international | 13,3             | —                                     | 11,2                           |
| 6. Garde, enregistrement et publication des traités                                              | 13,3             | —                                     | —                              |
| <b>Total partiel (C)</b>                                                                         | <b>84,7</b>      | <b>100,0</b>                          | <b>98,2</b>                    |

|                       | Budget ordinaire | Quotes-parts hors budget ordinaire | Ressources extrabudgétaires |
|-----------------------|------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| D. Appui au programme | 4,1              | —                                  | 1,8                         |
| <b>Total</b>          | <b>100,0</b>     | <b>100,0</b>                       | <b>100,0</b>                |

### Ajustements techniques

- 8.16 L'augmentation de 763 400 dollars est le résultat de l'effet-report de la création de six postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] approuvés au cours de l'exercice 2012-2013, et de l'élimination des dépenses non renouvelables en 2012-2013 liée au perfectionnement du *Treaty Information and Publication System*.

### Transferts entre les composantes

- 8.17 En outre, des ressources ont été redistribuées entre les sous-programmes et divers objets de dépenses afin d'améliorer l'exécution des mandats. Ces transferts sont sans effet sur le montant total des ressources prévues au titre du présent chapitre.

### Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 8.18 Une réduction des crédits d'un montant total de 1 343 000 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales variations, chiffrées à 1 121 000 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 8.6 ci-après.

Tableau 8.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

| Réduction nette : moyens nécessaires | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Réduction : produits | Réduction : objectifs de résultats |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1. Programme de travail              | <b>Redistribution des attributions se rapportant aux services juridiques fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | —                    | —                                  |
| Sous-programme 2                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |                                    |
| Suppression :                        | Montant total de la réduction : 295 500 dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |                                    |
| 1 P-3 : juriste                      | On s'efforcera de redistribuer les attributions du titulaire du poste P-3 entre d'autres administrateurs. Cependant, cela nuira à la rapidité avec laquelle la Section répond aux besoins opérationnels de l'Organisation et pourra entraîner une augmentation des sommes dont celle-ci est redevable au titre de sa responsabilité juridique pour des réclamations relatives à des contrats, à des actes délictueux ou à des procédures d'arbitrage. La Division des questions juridiques générales a joué un rôle déterminant en réduisant les sommes dues par l'Organisation à ce titre. Grâce à l'arbitrage et au règlement des différends, les juristes de cette unité administrative ont réduit ces sommes de 255,5 millions de dollars <sup>a</sup> entre 2000 et 2011. La participation aux organes de contrôle sera également réduite. |                      |                                    |

| <i>Réduction nette : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i>                                                                                    |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2. Programme de travail</b>              | <b>Réduction de l'appui fonctionnel fourni par des assistants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | –                           | <b>Programme de travail</b>                                                                                                  |
| <i>Sous-programme 3</i>                     | Montant total de la réduction : 643 600 dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | <i>Sous-programme 3</i>                                                                                                      |
| Suppression :                               | La suppression du poste d'assistant d'équipe et du poste d'assistant (programmes) aura des répercussions sur la fourniture de services fonctionnels pour les réunions des organes juridiques tels que la Sixième Commission, les comités spéciaux et la CNUDCI, notamment sur les délais de présentation et la qualité de la documentation (avant et pendant les sessions), sur l'actualisation des sites Web qui s'y rapportent et sur l'utilisation de cybersalles et la tenue de réunions PaperSmart. La publication de l'annuaire de la CNUDCI sera également retardée. |                             | Tableau 8.18 a) :<br>« Part des instruments juridiques en préparation dont l'élaboration a progressé »                       |
| 1 G(AC) : assistant d'équipe                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 2012-2013<br>(nombre estimatif) : 50                                                                                         |
| <i>Sous-programme 4</i>                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 2014-2015<br>(objectif) : 40                                                                                                 |
| Suppression :                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | <i>Sous-programme 5</i>                                                                                                      |
| 1 G(AC) : assistant de secrétariat          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | Suppression :                                                                                                                |
| 1 G(AC) : juriste adjoint                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 1 G(AC) : assistant (programmes)                                                                                             |
| <i>Sous-programme 5</i>                     | Il n'y aura plus de publication assistée par ordinateur pour certains ouvrages juridiques. Les participants et les intervenants du Programme de bourses recevront les communications moins rapidement et les participants recevront des documents d'étude moins complets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             | <i>Sous-programme 5</i>                                                                                                      |
| Suppression :                               | Les attributions de l'assistant de secrétariat et du juriste adjoint au titre du sous-programme 4 seront redistribuées. Cela aura des effets non seulement sur la fourniture de services fonctionnels pour les réunions intergouvernementales et les réunions d'experts, mais aussi sur l'élaboration dans les délais d'ouvrages sur les affaires maritimes et le droit de la mer et sur leur publication sur le site Web. En outre, la fourniture de services de bibliothèque et la contribution aux références bibliographiques externes sera réduite.                    |                             | Tableau 8.22 b) i) :<br>« Nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI » |
| 1 G(AC) : assistant (programmes)            | La satisfaction des clients concernant les services susmentionnés risque d'en souffrir et les objectifs de résultats pour le sous-programme 3 b) i), le sous-programme 4 c) et le sous-programme 5 d) ne seront peut-être pas réalisés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             | 2012-2013<br>(nombre estimatif) : 1 000                                                                                      |
|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 2014-2015<br>(objectif) : 900                                                                                                |

| <i>Réduction nette : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Réduction : produits</i>                                                                                                                                            | <i>Réduction : objectifs de résultats</i>                                                                           |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3. Organes directeurs</b>                | <b>Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Programme de travail</b>                                                                                                                                            | <b>Programme de travail</b>                                                                                         |
| <i>Sous-programmes 3 et 4</i>               | Montant total de la réduction : 125 700 dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i>Sous-programme 6</i>                                                                                                                                                | <i>Sous-programme 5</i>                                                                                             |
| Réduction :                                 | La participation aux conférences juridiques et aux réunions ordinaires tenues dans le cadre des réseaux juridiques du système des Nations Unies sera réduite.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Par. 8.71 b) iii) : Réduction d'une cérémonie des traités durant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, qui passent de 2 pour 2012-2013 à 1 pour 2014-2015 | Tableau 8.22 a) i) : « Nombre de ratifications et de promulgations nationales fondées sur des textes de la CNUDCI » |
| Frais de voyage des représentants           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Voyages                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| <b>Programme de travail</b>                 | Au titre du sous-programme 2, moins de ressources seront allouées pour les voyages opérationnels (par exemple pour la négociation, avec les États Membres, d'accords avec le pays hôtes) et les voyages de coordination seront réduits. Il faudra réduire la participation aux réunions des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridique des organismes du système des Nations Unies. La capacité du Bureau des affaires juridiques de fournir un appui juridique centralisé solide et d'agir en coordination avec tous les bureaux, fonds, programmes et opérations des Nations Unies en souffrira. |                                                                                                                                                                        | 2012-2013 (nombre estimatif) : 40                                                                                   |
| <i>Sous-programme 2</i>                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        | 2014-2015 (objectif) : 35                                                                                           |
| Réduction :                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Voyages                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| <i>Sous-programme 4</i>                     | Au titre du sous-programme 4, la réduction de la participation d'experts aux tables rondes aura des répercussions sur la qualité et la présentation en temps voulu de rapports sur le droit de la mer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                        | <i>Sous-programme 6</i>                                                                                             |
| Réduction :                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        | Tableau 8.24 a) iii) : « Nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités »                     |
| Voyages                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| <i>Sous-programme 5</i>                     | Au titre du sous-programme 5, la réduction de la participation d'experts et de consultants ne sera pas sans effet sur la qualité des textes normatifs soumis à l'examen de la CNUDCI, et la diminution des ressources allouées pour les voyages entravera le programme d'assistance technique du Secrétariat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                        | 2012-2013 (nombre estimatif) : 350 000                                                                              |
| Réduction :                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        | 2014-2015 (objectif) : 324 000                                                                                      |
| Voyages                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Consultants                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| <i>Sous-programme 6</i>                     | Au titre du sous-programme 6, une cérémonie des traités sera annulée. En outre, le service Télévision et vidéo des Nations Unies ne couvrira pas l'événement et n'assurera pas de services audiovisuels à cette occasion. La suppression d'une cérémonie des traités, événement qui joue un rôle moteur pour promouvoir une participation plus large aux traités déposés auprès du Secrétaire général, réduira la participation annuelle à ces traités, en moyenne, de 85 formalités conventionnelles (signatures, ratifications ou adhésions) de la part d'une cinquantaine d'États.                               |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Réduction :                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Voyages                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
| Frais généraux de fonctionnement            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |

| <i>Réduction nette : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>4. Programme de travail</b>              | <b>Réduction des services d'appui informatique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                             |                                           |
| <i>Sous-programme 4</i>                     | Montant total de la réduction : 56 200 dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                             |                                           |
| Réduction :                                 | Les ressources destinées à financer l'entretien de logiciels protégés concernant les systèmes d'information géographique et d'information et de publication des traités seront réduites. Le risque d'atteinte à la sécurité du système, de panne et de réduction de la compatibilité avec les mécanismes standard du système augmentera, entraînant des retards dans la fourniture de conseils juridiques, une baisse de la qualité des services fournis à la Commission des limites du plateau continental et une réduction de la disponibilité des informations relatives aux traités sur le site Web. |                             |                                           |
| <i>Sous-programme 6</i>                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                             |                                           |
| Réduction :                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                             |                                           |
| Services contractuels                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                             |                                           |

<sup>a</sup> Le montant total de la réduction (255,5 millions de dollars) représente le montant cumulé pour la période de 12 ans comprise entre janvier 2000 et décembre 2011, comme il ressort des rapports sur l'exécution des programmes suivants : A/57/62, annexe, chap. 8; A/59/69, deuxième partie, par. 8.3; A/61/64, chap. II, par. 8.2; A/63/70, chap. VI, par. 8.2; A/65/70, par. 242; et A/67/77, par. 239.

### Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

8.19 Une réduction des crédits d'un montant total de 102 700 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015, et apparaît dans le tableau 8.7 ci-dessous.

Tableau 8.7 Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire

| <i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>        | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                      | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Appui au programme</b>                          | <b>Redistribution de la charge de travail et utilisation du congé de compensation</b>                                                                                                                                                                                                   | –                           | –                                         |
| Réduction :                                        | Montant total de la réduction : 102 700 dollars                                                                                                                                                                                                                                         |                             |                                           |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | La réduction est réalisable grâce à une redistribution, entre le personnel en poste, de la charge de travail du personnel en congé de maladie ou en congé de maternité ou de paternité. De plus, on utilisera le congé de compensation au lieu de rémunérer les heures supplémentaires. |                             |                                           |
| Heures supplémentaires                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                             |                                           |

### Quotes-parts hors budget ordinaire

8.20 Pour l'exercice 2014-2015, le montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire, qui s'établit à 7 745 800 dollars, permettra de financer 18 postes [5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 G(AC)], dont les titulaires fourniront un appui et une assistance juridique aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 713 000 dollars par rapport au montant estimatif de 2012-2013

(7 032 800 dollars) s'explique par la transformation en postes permanents de trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4 et 1 P-3), dont 1 P-4 approuvé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et 1 P-4 et 1 P-3 approuvés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, qui doivent permettre au Bureau des affaires juridiques de faire face à l'accroissement de la demande de services juridiques émanant des opérations de maintien de la paix.

### **Ressources extrabudgétaires**

- 8.21 Durant l'exercice 2014-2015, les ressources extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 8 999 800 dollars, compléteront le financement de diverses activités, telles que la prestation d'un appui juridique aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies, l'appui au droit commercial international grâce à des colloques y relatifs; l'appui à l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et les programmes de bourse dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer. Ces fonds serviront également à financer l'assistance fournie aux États dans le cadre du règlement de différends devant la Cour internationale de Justice, l'aide fournie aux États en développement pour leur permettre de participer aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, l'aide fournie aux membres de la Commission des limites du plateau continental provenant d'États en développement pour leur permettre de participer aux réunions, l'aide fournie aux États en développement dans la préparation de leurs communications destinées à la Commission, et l'organisation de séminaires sur le droit commercial international. Les ressources extrabudgétaires du Bureau des affaires juridiques permettent de financer 11 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)]. Le montant de ces ressources devrait accuser une baisse de 183 500 dollars par rapport au montant estimatif de 2012-2013 (9 183 300 dollars). Les prévisions concernant les activités extrabudgétaires reposent sur le montant prévu des contributions pour l'exercice 2014-2015.

### **Autres éléments d'information**

- 8.22 Le Bureau des affaires juridiques continuera de s'efforcer d'améliorer ses modalités de fonctionnement dans le but de renforcer l'efficacité de son action et d'optimiser l'emploi de ses ressources. Ces efforts ont été menés dans tous les services du Bureau. Celui-ci continuera de prendre en charge de nouvelles fonctions relatives au programme de bourses financé au moyen du budget ordinaire qui, jusqu'à présent, étaient confiées à un organisme extérieur. Grâce aux économies ainsi réalisées, le Bureau a pu octroyer respectivement 20 bourses en 2011 et 19 en 2012 dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, contre 12 en 2009, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % par an. Il a également amélioré le service des réunions relatives aux océans et au droit de la mer auxquelles participent les États Membres, ainsi que celui des sessions de la Commission des limites du plateau continental et des réunions de ses sous-commissions, en tirant davantage parti du site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour diffuser de l'information et de la documentation et en continuant d'utiliser les forums en ligne.
- 8.23 Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale pour les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 604 600 dollars, dont 582 100 dollars correspondant à 14,5 mois de travail de fonctionnaires de divers échelons et classes, et 22 500 dollars au titre des autres objets de dépense. Sur le montant des dépenses de personnel, 479 500 dollars seront imputés sur le budget ordinaire, 58 600 dollars sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 44 000 dollars sur les ressources extrabudgétaires. Sur le montant prévu au titre des autres objets de dépense, 12 500 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 10 000 dollars proviendront de ressources extrabudgétaires. Des activités de suivi et d'évaluation seront menées régulièrement

tout au long de l'exercice biennal au niveau des sous-programmes afin d'évaluer en permanence le programme de travail sur les différents points ci-après : a) la satisfaction des entités ayant bénéficié des services de conseil juridique; b) la diminution effective des sommes dues par l'Organisation au titre de sa responsabilité juridique; c) la suffisance des ressources pour répondre aux nouvelles tâches confiées et aux priorités; d) l'efficacité de la coordination établie dans le système des Nations Unies, dans le domaine du droit commercial international et concernant l'impact des normes juridiques élaborées par la CNUDCI; et e) l'efficacité des mécanismes internes. Chaque fois que possible, les conclusions et les enseignements tirés des activités d'auto-évaluation et de suivi ont été utilisés pour affiner les pratiques optimales visant à minimiser les réclamations faites contre l'Organisation (par exemple, pour élaborer des contrats type, leurs conditions générales, et des accords type); pour rationaliser l'exécution des tâches, en particulier concernant les attributions de dépositaire, l'enregistrement des traités et les formalités conventionnelles; pour ajuster le plan d'action; et pour adapter les activités de renforcement des capacités aux besoins des États Membres bénéficiaires.

- 8.24 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 8.8 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution par rapport aux exercices précédents résulte de l'effort de consolidation et de reformulation réalisé pour améliorer l'exhaustivité, la qualité et la pertinence des publications.

Tableau 8.8 Répartition des publications

|                       | 2010-2011 (nombre effectif) |                      |                                        | 2012-2013 (nombre estimatif) |                      |                                        | 2014-2015 (nombre prévu) |                      |                                        |
|-----------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------------------------|
|                       | Support papier              | Support électronique | Support papier et support électronique | Support papier               | Support électronique | Support papier et support électronique | Support papier           | Support électronique | Support papier et support électronique |
| Publications en série | 29                          | 28                   | 152                                    | 30                           | 28                   | 138                                    | 8                        | 26                   | 133                                    |
| Publications isolées  | 2                           | 1                    | 8                                      | 4                            | 3                    | 9                                      | 3                        | –                    | 10                                     |
| <b>Total</b>          | <b>31</b>                   | <b>29</b>            | <b>160</b>                             | <b>34</b>                    | <b>31</b>            | <b>147</b>                             | <b>11</b>                | <b>26</b>            | <b>143</b>                             |

- 8.25 S'agissant de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, le Bureau a procédé à une analyse des processus métiers et de la gestion de l'un de ses services, qui s'est traduite par une amélioration de rendement considérable. Il a également continué à améliorer la coordination et la communication entre les conseillers juridiques et les attachés de liaison juridique des organismes des Nations Unies pour favoriser la cohérence du système des Nations Unies en la matière, et notamment pour assurer une meilleure concertation dans la fourniture des avis juridiques. À cette fin, le Bureau a organisé des réunions rassemblant les conseillers juridiques des institutions spécialisées, des fonds et des programmes ainsi que les juristes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

## A. Organes directeurs

### 1. Commission du droit international

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 765 100 dollars*

- 8.26 Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale a, par sa résolution 174 (II), créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en droit international. Son statut ne précise par la durée de ses sessions. Sauf si l'Assemblée en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur la base de ce rapport. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.
- 8.27 La répartition des ressources pour la Commission du droit international est indiquée dans le tableau 8.9.

Tableau 8.9 **Ressources nécessaires : Commission du droit international**

| Catégorie                | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                          | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| Budget ordinaire         |                                           |                                                   |           |           |
| Autres objets de dépense | 2 810,8                                   | 2 765,1                                           | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>2 810,8</b>                            | <b>2 765,1</b>                                    | <b>–</b>  | <b>–</b>  |

- 8.28 Le montant de 2 765 100 dollars permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle, à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; c) les voyages du personnel chargé d'assurer le secrétariat de la Commission; et d) les émoluments de non-fonctionnaire payables au taux fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/272. Il ne financera pas la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut. Le montant demandé pour 2014-2015 tient compte d'une réduction de 45 700 dollars au titre des voyages des représentants et du personnel, proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme il est indiqué à la rubrique 3 (Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts) du tableau 8.6. Quelle que soit la pratique suivie pour les sessions précédentes, le montant prévu permettra de financer les sessions scindées pendant un maximum de neuf semaines par an.

## 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 375 500 dollars*

- 8.29 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).
- 8.30 La répartition des ressources pour la CNUDCI est indiquée dans le tableau 8.10.

Tableau 8.10 **Ressources nécessaires : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

| Catégorie                | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                              | Postes    |           |
|--------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------|
|                          | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actualisation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                          |                                           |                                              |           |           |
| Budget ordinaire         |                                           |                                              |           |           |
| Autres objets de dépense | 433,5                                     | 375,5                                        | —         | —         |
| <b>Total</b>             | <b>433,5</b>                              | <b>375,5</b>                                 | <b>—</b>  | <b>—</b>  |

- 8.31 Le montant de 375 500 dollars, soit une baisse de 58 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires, et les services contractuels. Cette baisse est essentiellement due à la réduction des dépenses liées aux travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur, en application de la résolution 67/248. Le Secrétariat compte s'appuyer davantage sur la publication et la distribution par voie électronique.

## B. Direction exécutive et administration

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 124 600 dollars*

- 8.32 La Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Elle représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation. Elle est secondée par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques dans l'accomplissement de ses fonctions et celui-ci contribue, sous sa direction, à la mise en œuvre du programme de travail de tous les autres services du Bureau.
- 8.33 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide la Conseillère juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Il aide aussi la Conseillère juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers

juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

Tableau 8.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

| <b>Objectif de l'Organisation</b> : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>                                                                                                                                                                                                                     | <b>Indicateurs de succès</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| a) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation                                                                                                                                                                                                  | <p>a) Maintien du pourcentage de documents soumis dans les délais</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Pourcentage de documents soumis dans les délais)</p> <p>2010-2011 : 100 %</p> <p>2012-2013 (estimation) : 92 %</p> <p>2014-2015 (objectif) : 92 %</p>                                                                                              |
| b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies                                                                                                                      | <p>b) Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques)</p> <p>2010-2011 : 6 réunions</p> <p>2012-2013 (estimation) : 6 réunions</p> <p>2014-2015 (objectif) : 6 réunions</p> |

#### Facteurs externes

- 8.34 Le Bureau des affaires juridiques devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées en matière d'efficacité des fonctions de direction et de gestion si le recrutement et le placement des fonctionnaires se font en temps voulu.

#### Produits

- 8.35 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Coordination avec le Cabinet du Secrétaire général et avec les bureaux des autres hauts responsables pour assurer une coordination optimale entre le Bureau des affaires juridiques et les autres composantes de l'Organisation et fournir, à cet égard, le meilleur appui possible au Conseiller juridique;

- b) Organisation de réunions annuelles dans le cadre des trois réseaux juridiques de l'ONU (2);
- c) Tenue de réunions officielles à intervalles réguliers avec le directeur de chaque unité administrative et tenue de réunions à intervalles réguliers du Comité de gestion du Bureau, pour assurer la fourniture en temps voulu des conseils et des services fonctionnels pour les réunions;
- d) Suivi régulier de l'ensemble des unités administratives du Bureau pour faire en sorte que la documentation destinée aux organes délibérants et les publications isolées et en série continuent à être présentées dans les délais;
- e) Représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires, en tant que de besoin, et fourniture d'avis juridiques au Secrétaire général.
- 8.36 La répartition des ressources pour la direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 8.12.

Tableau 8.12 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

| Catégorie                | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                          | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                          |                                           |                                                   |           |           |
| Budget ordinaire         |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                   | 2 020,4                                   | 2 020,4                                           | 7         | 7         |
| Autres objets de dépense | 101,5                                     | 104,2                                             | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>2 121,9</b>                            | <b>2 124,6</b>                                    | <b>7</b>  | <b>7</b>  |

- 8.37 Le montant de 2 124 600 dollars permettra de reconduire sept postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-3, 1 G(1°C), 3 G(AC)], et de financer des objets de dépense autres que les postes tels que les heures supplémentaires, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les frais de représentation, le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau. L'augmentation de 2 700 dollars est due au remplacement du matériel de bureau hors service.

### C. Programme de travail

- 8.38 La répartition des ressources pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 8.13.

Tableau 8.13 Ressources nécessaires, par sous-programme

|                                                   | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                                   | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                                   |                                           |                                                   |           |           |
| Budget ordinaire                                  |                                           |                                                   |           |           |
| 1. Bureau du Conseiller juridique                 | 3 582,0                                   | 3 778,5                                           | 11        | 12        |
| 2. Division des questions juridiques<br>générales | 7 111,8                                   | 7 222,6                                           | 24        | 23        |
| 3. Division de la codification                    | 6 935,0                                   | 6 717,9                                           | 22        | 21        |

|                                                             | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes     |            |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------|------------|
|                                                             | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013  | 2014-2015  |
| 4. Division des affaires maritimes<br>et du droit de la mer | 9 699,9                                   | 9 721,6                                           | 32         | 30         |
| 5. Division du droit commercial<br>international, Vienne    | 6 503,2                                   | 6 276,4                                           | 21         | 20         |
| 6. Section des traités                                      | 6 601,0                                   | 6 289,4                                           | 27         | 26         |
| <b>Total partiel</b>                                        | <b>40 432,9</b>                           | <b>40 006,4</b>                                   | <b>137</b> | <b>132</b> |
| Quotes-parts hors budget ordinaire                          | 7 032,8                                   | 7 745,8                                           | 15         | 18         |
| Ressources extrabudgétaires                                 | 9 017,6                                   | 8 834,1                                           | 10         | 10         |
| <b>Total</b>                                                | <b>56 483,3</b>                           | <b>56 586,3</b>                                   | <b>162</b> | <b>160</b> |

### Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 778 500 dollars**

- 8.39 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller juridique. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 1 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale par les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

| Réalisations escomptées du Secrétariat                                                                                                                                                                                                                                                           | Indicateurs de succès                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants | <p>Établissement d'un pourcentage élevé des instruments juridiques relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Pourcentage des cas où des textes juridiques sont établis pour des activités de l'Organisation et des cas où le Bureau des affaires juridiques fait valoir la primauté du droit)</p> <p>2010-2011 : 98 %</p> <p>2012-2013 (estimation) : 98 %</p> <p>2014-2015 (objectif) : 98 %</p> |

### Facteurs externes

- 8.40 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; et les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

### Produits

- 8.41 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Fourniture d'avis à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100 cas);
    - ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire du Conseil et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25 cas);
    - iii) Fourniture d'avis au Conseil économique et social, y compris aux commissions techniques et aux commissions régionales, sur les questions de fond et de procédure concernant la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur du Conseil, les élections et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (30 cas);
    - iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, comprenant notamment la rédaction de notes et déclarations pour le Président, l'assistance au Bureau, l'analyse de questions juridiques et l'établissement des rapports et documents (5 cas);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire, budget des opérations de maintien de la paix) : promotion d'instruments juridiques :
    - i) Fourniture d'un appui et de conseils aux tribunaux pénaux internationaux, aux tribunaux pénaux bénéficiant de l'assistance de l'ONU et aux comités de gestion pertinents, concernant les instruments constitutifs et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, les règlements de procédure et de preuve, et toute autre question administrative et juridique concernant le fonctionnement des tribunaux;
    - ii) Fourniture d'avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités, et au statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales;
    - iii) Fourniture d'avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;

- iv) Fourniture d'avis aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions, et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
- v) Établissement des instruments et régimes juridiques, et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les pays qui fournissent des contingents et les accords de coopération avec les organisations régionales, et fourniture d'avis sur ces questions;
- vi) Formulation de déclarations de droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public;
- vii) Coopération avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires;
- viii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;
- ix) Élaboration ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales;
- x) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;
- xi) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
- xii) Coordination des activités interdépartementales et collaboration avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison affectés à des missions sur le terrain ou à d'autres services du Secrétariat;
- xiii) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions, pour les institutions spécialisées et les organismes apparentés et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun;
- xiv) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique à des réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance aux États, notamment dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut

de la Cour, et d'une assistance pour l'établissement de rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale (5 cas);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : présentation de communications et participation à des réunions et conférences organisées sous les auspices d'organes de l'ONU, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux tâches de l'Organisation (5 cas);
- iii) Fourniture de spécialistes et des conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau du Conseiller juridique (5 cas).

8.42 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 8.15.

Tableau 8.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

| Catégorie                             | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                       | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                       |                                           |                                                   |           |           |
| A. Budget ordinaire                   |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                                | 3 418,6                                   | 3 613,7                                           | 11        | 12        |
| Autres objets de dépense              | 163,4                                     | 164,8                                             | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>                  | <b>3 582,0</b>                            | <b>3 778,5</b>                                    | <b>11</b> | <b>12</b> |
| B. Quotes-parts hors budget ordinaire | 2 010,3                                   | 2 210,4                                           | 5         | 5         |
| C. Ressources extrabudgétaires        | 1 766,2                                   | 1 452,3                                           | 3         | 3         |
| <b>Total</b>                          | <b>7 358,5</b>                            | <b>7 441,2</b>                                    | <b>19</b> | <b>20</b> |

8.43 Le montant de 3 778 500 dollars permettra de financer 12 postes [1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1<sup>re</sup>C), 4 G(AC)], ainsi que des objets de dépense autres que les postes tels que les heures supplémentaires, les voyages du personnel, les services contractuels, les fournitures et le matériel. L'augmentation de 196 500 dollars s'explique par les facteurs suivants : a) une augmentation de 195 100 dollars à la rubrique « Postes » due au transfert, du sous-programme 3, d'un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> Classe), afin d'apporter une aide juridique et administrative aux juristes qui s'occupent des questions juridiques complexes découlant des décisions récentes portant création du mécanisme successeur des tribunaux internationaux, lequel requiert un appui accru du Bureau des affaires juridiques; et b) une augmentation de 1 400 dollars à la rubrique « Autres objets de dépense », qui tient aux ajustements apportés en fonction de l'évolution des dépenses.

8.44 Le montant de 2 210 400 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant de 1 452 300 dollars provenant de ressources extrabudgétaires serviront à financer 8 postes, dont 6 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 2 de la catégorie des services généraux et 1 emploi de temporaire. L'augmentation au titre de la rubrique « Quotes-parts hors budget ordinaire » s'explique par les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui remplacerait les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de longue durée. Les juristes et le personnel d'appui fourniront une aide juridique à l'Organisation et, plus particulièrement, aux fonds et programmes et aux opérations de

maintien de la paix. Le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires est inférieur à celui de l'exercice biennal précédent car l'on s'attend à ce que ces ressources soient limitées.

## Sous-programme 2

### Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 222 600 dollars*

- 8.45 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 2 incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 2 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

| <b>Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation</b>                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réalizations escomptées du Secrétariat</b>                                                                                     | <b>Indicateurs de succès</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation                                                                  | <p>a) Absence de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés)</p> <p>2010-2011 : zéro<br/>2012-2013 (estimation) : zéro<br/>2014-2015 (objectif) : zéro</p>                                                                                                                            |
| b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique | <p>b) Réduction dans toute la mesure possible du montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation de sorte qu'il se situe en deçà du montant des réclamations formées à l'encontre de l'ONU</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>[Pourcentage que représentent les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable (en dollars) par rapport au montant des réclamations qui lui sont initialement adressées (en dollars)]</p> <p>2010-2011 : 24 %<br/>2012-2013 (estimation) : 35 %<br/>2014-2015 (objectif) : 35 %</p> |

### Facteurs externes

- 8.46 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; et les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

### Produits

- 8.47 Les produits et les services prévus pour l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants : services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : fonctions générales d'administration et de gestion :
- a) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
  - b) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
  - c) Conseils et assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
  - d) Conseils sur les politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs;
  - e) Conseils sur les litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
  - f) Conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment la passation de marchés et les achats importants de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;
  - g) Conseils sur les litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
  - h) Conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres;
  - i) Conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations similaires, la liquidation de biens et l'affrètement d'aéronefs et de navires;

- j) Conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- k) Conseils sur les activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;
- l) Conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales;
- m) Conseils sur les services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux;
- n) Conseils sur les aspects juridiques de la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;
- o) Conseils sur les questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation du Règlement et du Statut du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions;
- p) Conseils sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités;
- q) Conseils sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et les procédures d'administration des missions qui s'appliquent au personnel des missions;
- r) Représentation juridique devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, assistance dans des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et assistance d'ordre général en ce qui concerne le système d'administration interne de la justice aux Nations Unies.

8.48 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 8.17.

Tableau 8.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

| Catégorie                | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                          | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                          |                                           |                                                   |           |           |
| A. Budget ordinaire      |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                   | 6 804,1                                   | 6 972,4                                           | 24        | 23        |
| Autres objets de dépense | 307,7                                     | 250,2                                             | —         | —         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>7 111,8</b>                            | <b>7 222,6</b>                                    | <b>24</b> | <b>23</b> |

| Catégorie                             | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                       | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                       |                                           |                                                   |           |           |
| B. Quotes-parts hors budget ordinaire | 5 022,5                                   | 5 535,4                                           | 10        | 13        |
| C. Ressources extrabudgétaires        | 2 406,7                                   | 2 492,9                                           | 7         | 7         |
| <b>Total</b>                          | <b>14 541,0</b>                           | <b>15 250,9</b>                                   | <b>41</b> | <b>43</b> |

- 8.49 Le montant de 7 222 600 dollars permettrait de reconduire 23 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 7 G(AC)], et de financer des objets de dépense autres que les postes tels que les services de consultants pour des questions nécessitant les compétences d'experts extérieurs, les voyages du personnel, les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données juridiques et le matériel de bureautique. L'augmentation de 110 800 dollars est le résultat net des facteurs suivants : a) une augmentation de 463 800 dollars résultant de l'effet-report de trois postes (2 P-4, 1 P-3) approuvés au cours de l'exercice 2012-2013; b) une réduction de 295 500 dollars due à la suppression d'un poste de juriste P-3, en application de la résolution 67/248, comme il est indiqué à la rubrique 1 (Redistribution des attributions se rapportant aux services juridiques fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies) du tableau 8.6; et c) une baisse nette de 64 400 dollars au titre des autres objets de dépense, s'expliquant par les réductions proposées en application de la résolution 67/248, en ce qui concerne les autres dépenses de personnel et les frais de voyage du personnel, comme il est indiqué à la rubrique 3 (Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts) du tableau 8.6.
- 8.50 Le montant de 5 535 400 dollars demandé sous la rubrique « Quotes-parts hors budget ordinaire », qui provient du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et le montant de 2 492 900 dollars provenant des ressources extrabudgétaires serviront à financer 20 postes, dont 16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui fourniront un appui et une assistance juridiques à l'Organisation et plus précisément aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation des ressources demandées, principalement celles provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'explique essentiellement par la création de trois postes (2 P-4, 1 P-3), en partie compensée par un montant moins important demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des services informatiques et des communications.

### Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 717 900 dollars*

- 8.51 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 3 incombe à la Division de la codification. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 3 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.18 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

| <b>Objectif de l'Organisation</b> : Développer et codifier progressivement le droit international |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>                                                     | <b>Indicateurs de succès</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques                                            | <p>a) Pourcentage des instruments juridiques en préparation dont l'élaboration a progressé</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Pourcentage des instruments juridiques en préparation dont l'élaboration a progressé)</p> <p>2010-2011 : 83 %<br/> 2012-2013 (estimation) : 50 %<br/> 2014-2015 (objectif) : 40 %</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| b) Meilleures connaissance et compréhension du droit international                                | <p>b) i) Fort taux de satisfaction des participants répondant à l'enquête sur les activités de formation en droit international</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Taux de satisfaction des participants répondant à l'enquête sur les activités de formation en droit international)</p> <p>2010-2011 : non disponible<br/> 2012-2013 (estimation) : 90 %<br/> 2014-2015 (objectif) : 90 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés)</p> <p>2010-2011 : non disponible<br/> 2012-2013 (estimation) : 150<br/> 2014-2015 (objectif) : 150</p> |

**Facteurs externes**

- 8.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les problèmes qui appellent un règlement au niveau international sont universellement reconnus et les conditions politiques propices à un règlement juridique existent; b) un environnement politique encourageant la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme continue d'exister; c) les contributions volontaires versées par des États et des institutions pour le Programme de bourses de

perfectionnement dans le domaine du droit international, les cours régionaux de droit international et la Médiathèque de droit international continueront; des universitaires et des experts de grande renommée sont disponibles pour participer aux séminaires et aux cours prévus; d) les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux; et e) des fonds extrabudgétaires ou une assistance fournie à titre gracieux sont disponibles pour la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

## Produits

8.53 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission (90);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapport de la Sixième Commission (32); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport relatif à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (2); rapport concernant l'examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires; rapport sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies; rapport sur la protection diplomatique; rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); rapport sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages; rapport sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite; rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (2); rapport sur la portée et l'application du principe de compétence universelle (2); rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés; rapport sur le droit des aquifères transfrontières (1);
  - ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son groupe de travail (30);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session et de session (2);
  - iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels pour les réunions (4);
  - iv) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son groupe de travail (20);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session et de session (2);
- v) Commission du droit international :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Commission, de son Comité de rédaction, de son Groupe de planification et de ses groupes de travail (182);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de session : rapport du Rapporteur spécial chargé de la question de l'expulsion des étrangers; rapport du Rapporteur spécial sur l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État (2); rapport du Rapporteur spécial sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (2); rapport du Rapporteur spécial sur la protection des personnes en cas de catastrophe (2); résumé thématique (2); rapport sur l'application provisoire des traités (2); rapport sur la formation et l'identification du droit international coutumier (2); rapport sur les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités (2);
  - c. Assistance aux représentants et aux rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux chargés des questions suivantes : l'expulsion des étrangers; l'obligation d'extrader ou de poursuivre; la protection des personnes en cas de catastrophe; l'immunité des représentants de l'État;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : *Annuaire juridique des Nations Unies de 2013 et 2014; Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, Supplément n° 10, vol. III; Série législative des Nations Unies, vol. 28; *Annuaire de la Commission du droit international 2011*, vol. I et II; *Annuaire de la Commission du droit international 2012*, vol. I et II;
  - ii) Publications isolées : *Avis consultatifs, arrêts et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2013-2017); La Commission du droit international et son œuvre* (9<sup>e</sup> éd.) (2);
  - iii) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; conseils à l'Office des Nations Unies à Genève sur l'élaboration de l'*Annuaire de la Commission du droit international*; site Web sur les actes des conférences diplomatiques; site Web sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; site Web sur la Médiathèque de droit international des Nations Unies; site Web sur l'*Annuaire de la Commission du droit international*; site Web sur la codification et le développement progressif du droit international; site Web de la Commission du droit international; site Web de la Sixième Commission;
  - iv) Séminaires à l'intention d'un public extérieur : exposés et séances d'information sur des questions de droit international public en rapport direct avec le sous-programme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de questions liées au développement progressif et à la codification du droit international;
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : programmes de bourses de perfectionnement en droit international (2); séminaires régionaux de droit international (2).

8.54 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 8.19.

Tableau 8.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

| Catégorie                      | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                |                                           |                                                   |           |           |
| A. Budget ordinaire            |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                         | 6 371,4                                   | 6 176,3                                           | 22        | 21        |
| Autres objets de dépense       | 563,6                                     | 541,6                                             | —         | —         |
| <b>Total partiel</b>           | <b>6 935,0</b>                            | <b>6 717,9</b>                                    | <b>22</b> | <b>21</b> |
| B. Ressources extrabudgétaires | 863,8                                     | 848,0                                             | —         | —         |
| <b>Total</b>                   | <b>7 798,8</b>                            | <b>7 565,9</b>                                    | <b>22</b> | <b>21</b> |

8.55 Le montant de 6 717 900 dollars permettra de financer 21 postes [1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 1 G(1<sup>re</sup>C), 6 G(AC)], et divers objets de dépense autres que les postes tels que les heures supplémentaires, les voyages du personnel, les services contractuels, le mobilier et le matériel et les bourses. La baisse de 217 100 dollars s'explique par les facteurs suivants : a) une baisse de 195 100 dollars due au transfert au sous-programme 1 d'un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), afin d'apporter une aide juridique et administrative aux juristes qui s'occupent des questions juridiques complexes découlant des décisions récentes portant création du mécanisme successeur des tribunaux internationaux, lequel requiert un appui accru du Bureau des affaires juridiques; b) une hausse de 155 800 dollars due au poste d'agent des services généraux (Autres classes) repris du sous-programme 6 pour appuyer les activités menées au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; c) une baisse de 155 800 dollars au titre de la suppression prévue d'un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)], en application de la résolution 67/248, comme il est indiqué à la rubrique 2 (Réduction de l'appui fonctionnel fourni par des assistants) du tableau 8.6; et d) des réductions pour un montant total de 22 000 dollars au titre de la rubrique « Autres objets de dépense », concernant d'autres dépenses afférentes au personnel et aux services contractuels, en application de la résolution 67/248.

8.56 Les ressources extrabudgétaires demandées (848 000 dollars) permettront de financer la mise en œuvre du Programme d'assistance par la Division de la codification, notamment l'administration et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international; l'octroi de bourses supplémentaires dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international; et l'organisation en Afrique, en Asie-Pacifique ou en Amérique latine et aux Caraïbes de deux stages de formation au droit international. Ces ressources permettront également de financer l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

## Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 721 600 dollars**

- 8.57 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 4 incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 4 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.20 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir et renforcer la primauté du droit dans le domaine maritime

| Réalisations escomptées du Secrétariat                                                                                                         | Indicateurs de succès                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) Participation accrue des États à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application | <p>a) i) Augmentation du nombre d'États participant à la Convention et à ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre d'États participant à la Convention et à ses accords d'application)</p> <p>2010-2011 : 381 États<br/>2012-2013 (estimation) : 382 États<br/>2014-2015 (objectif) : 388 États</p> <p>ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les États pour mettre en œuvre la Convention et ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques au titre de la Convention des Nations Unies)</p> <p>2010-2011 : 85<br/>2012-2013 (estimation) : 86<br/>2014-2015 (objectif) : 93</p> |
| b) Meilleures coopération et coordination entre les parties prenantes aux fins d'une exploitation fructueuse des océans et des mers            | <p>b) i) Augmentation du nombre de demandes de délimitation du plateau continental au-delà des 200 milles marins qui sont traitées par la Commission des limites du plateau continental et auxquelles celle-ci a donné suite</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

*Mesure des résultats*

(Nombre de recommandations formulées par la Commission des limites du plateau continental)

2010-2011 : 14

2012-2013 (estimation) : 17

2014-2015 (objectif) : 20

ii) Augmentation du nombre d'activités entreprises à l'échelle internationale pour promouvoir l'exploitation durable des océans et des mers, l'utilisation équitable et rationnelle de leurs ressources, la gestion et la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin

*Mesure des résultats*

(Nombre d'activités entreprises à l'échelle internationale pour promouvoir l'exploitation durable des océans et des mers, l'utilisation équitable et rationnelle de leurs ressources, la gestion et la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin)

2010-2011 : 48 activités

2012-2013 (estimation) : 49 activités

2014-2015 (objectif) : 49 activités

iii) Renforcement de la coopération dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques marines et de leur biodiversité, dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

*Mesure des résultats*

(Nombre d'activités visant à renforcer la coopération dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques marines et de leur biodiversité, dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale)

2010-2011 : 96 activités

2012-2013 (estimation) : 97 activités

2014-2015 (objectif) : 97 activités

c) Facilitation des prises de décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes en vertu de la Convention

c) Augmentation du pourcentage d'États Membres et d'organes qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant aux services fournis

*Mesure des résultats*

(Pourcentage d'États Membres et d'organes qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant aux services fournis)

2010-2011 : non disponible

2012-2013 (estimation) : 70 %

2014-2015 (objectif) : 70 %

**Facteurs externes**

- 8.58 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres accordent le degré de priorité voulu aux affaires maritimes et au droit de la mer dans leurs politiques, plans, programmes et projets; b) les autorités nationales ont les moyens de mettre en œuvre des instruments juridiques relatifs aux affaires maritimes et au droit de la mer; et c) les organisations et programmes intergouvernementaux disposent des ressources voulues pour coopérer entre eux et coordonner leurs activités afin d'améliorer la gestion des océans.

**Produits**

8.59 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (20); consultations sur les résolutions présentées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » : services fonctionnels (40); consultations des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (8);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la réunion des États parties (2);
  - ii) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (20); consultations sur les résolutions relatives à la viabilité des pêches présentées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » : services fonctionnels (24); services de conférence du Groupe de travail spécial officieux à composition

non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (20);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres questions et faits nouveaux touchant les affaires maritimes et le droit de la mer, ainsi que sur les questions visées à l'article 319 de la Convention (4); rapports sur la viabilité des pêches, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants et des instruments connexes (2); rapports sur l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (2); rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (2); rapports sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); résolutions sur les océans et le droit de la mer (2); résolution sur la pêche (2); première évaluation mondiale intégrée (1);
- iii) Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer : services fonctionnels : séances plénières et groupes de travail (16);
- iv) Commission des limites du plateau continental :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et groupes de travail (404);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'information et de séance requis (4);
- v) Groupes spéciaux d'experts : Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques : séances plénières; Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea* (2); *Bulletin du droit de la mer* (6);
  - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions « Résumé des sciences aquatiques et halieutiques »; bulletin d'information sur l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes; circulaire d'information sur le droit de la mer; études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions actuelles ou nouvelles ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
  - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental, reprise de la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de

poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs; Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale;

- iv) Activités techniques : site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;
- v) Promotion d'instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente;
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme (2); octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Nippon Foundation et supervision des boursiers dans le cadre de la formation au développement des capacités (20);
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

8.60 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 8.21.

Tableau 8.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

| Catégorie                      | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                |                                           |                                                   |           |           |
| A. Budget ordinaire            |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                         | 8 837,9                                   | 8 932,3                                           | 32        | 30        |
| Autres objets de dépense       | 862,0                                     | 789,3                                             | —         | —         |
| <b>Total partiel</b>           | <b>9 699,9</b>                            | <b>9 721,6</b>                                    | <b>32</b> | <b>30</b> |
| B. Ressources extrabudgétaires | 2 949,7                                   | 3 043,4                                           | —         | —         |
| <b>Total</b>                   | <b>12 649,6</b>                           | <b>12 765,0</b>                                   | <b>32</b> | <b>30</b> |

- 8.61 Le montant de 9 721 600 dollars permettra de reconduire 30 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C), 8 G(AC)] et des objets de dépense autres que les postes tels que les heures supplémentaires, les services d'experts, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures, le mobilier et le matériel. L'augmentation nette de 21 700 dollars est le résultat net des facteurs suivants : a) une augmentation de 406 000 dollars découlant de l'effet-report de trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] approuvés au cours de l'exercice 2012-2013; b) une réduction de 311 600 dollars découlant de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), en application de la résolution 67/248, comme il est indiqué à la rubrique 2 (Réduction de l'appui fonctionnel fourni par des assistants) du tableau 8.6; et c) une réduction s'élevant à 72 700 dollars, concernant essentiellement les voyages

du personnel et les services contractuels, proposée en application de la résolution 67/248, comme il est indiqué aux rubriques 3 (Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts) et 4 (Réduction des services d'appui informatique) du tableau 8.6.

- 8.62 Le montant de 3 043 400 dollars demandé au titre des ressources extrabudgétaires permettra de financer des activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente; des stages, séminaires et ateliers sur l'établissement des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental conformément à l'article 76 de la Convention; la participation de représentants des États Membres aux ateliers organisés par la Division en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales; et l'appui fourni aux stagiaires dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer.

### **Sous-programme 5** **Harmonisation, modernisation et unification progressives** **du droit commercial international**

*Ressources nécessaires : 6 276 400 dollars*

- 8.63 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 5 incombe à la Division du droit commercial international. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.22 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Améliorer et harmoniser progressivement le droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

#### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

#### **Indicateurs de succès**

a) Réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois

a) i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et promulgations nationales) fondées sur les textes de la CNUDCI

*Mesure des résultats*

(Nombre de nouvelles formalités conventionnelles et promulgations nationales fondées sur les textes de la CNUDCI)

2010-2011 : 37

2012-2013 (estimation) : 40

2014-2015 (objectif) : 35

ii) Augmentation du nombre de décisions judiciaires et arbitrales reposant sur les textes de la CNUDCI

|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                   | <i>Mesure des résultats</i><br>[Nouvelles décisions judiciaires et arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (système CLOUT)]<br>2010-2011 : 183<br>2012-2013 (estimation) : 180<br>2014-2015 (objectif) : 180                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| b) Prise de conscience et compréhension accrues des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI | b) i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI<br><i>Mesure des résultats</i><br>(Nombre de nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la CNUDCI)<br>2010-2011 : 942<br>2012-2013 (estimation) : 1 000<br>2014-2015 (objectif) : 900<br>ii) Nombre accru de visiteurs sur le site Web de la CNUDCI<br><i>Mesure des résultats</i><br>(Visites quotidiennes du site Web)<br>2010-2011 : 2 422<br>2012-2013 (estimation) : 2 500<br>2014-2015 (objectif) : 2 500 |
| c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent du droit commercial                              | c) Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial<br><i>Mesure des résultats</i><br>(Nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial)<br>2010-2011 : 63<br>2012-2013 (estimation) : 70<br>2014-2015 (objectif) : 70                                                                                                                                                                                                                |
| d) Amélioration du fonctionnement de la CNUDCI                                                                                                    | d) Augmentation du pourcentage d'États Membres et observateurs de la CNUDCI qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes, leur satisfaction quant aux services fournis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

*Mesure des résultats*

(Pourcentage d'États Membres et d'organes qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant aux services fournis)

2010-2011 : indisponible

2012-2013 (estimation) : 6 %

2014-2015 (objectif) : 8 %

---

**Facteurs externes**

- 8.64 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres adhèrent aux conventions sur le droit commercial international, adoptent des lois types les transposant en droit interne et font rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales participent à la coordination et à l'organisation des activités conjointes; et d) les représentants des États Membres font part de leur niveau de satisfaction quant au travail du secrétariat.

**Produits**

- 8.65 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration du projet de rapport (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la CNUDCI à l'Assemblée générale (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la CNUDCI, rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);
  - ii) Groupes de travail I à VI de la CNUDCI :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration de projets de rapport (24);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);
  - iii) Groupe spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division qui doivent être présentés à la CNUDCI et à ses groupes de travail (24);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Précis de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises*; commentaires sur les textes de la CNUDCI; bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI; *Yearbook of the United Nations Commission on International Trade Law* (1); recueil de textes de la CNUDCI;
- ii) Publications isolées : commentaire sur la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international; *Précis de jurisprudence concernant la loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international*, 2014; *Précis de jurisprudence concernant la loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale*; historique de la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (« Règles de Rotterdam »), avec note de présentation; guide législatif portant sur les dossiers électroniques transférables; guide législatif portant sur les partenariats public-privé; loi modèle sur les sûretés (accompagnée d'un commentaire); règlement sur la transparence, 2014; guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité : quatrième partie – obligations des administrateurs et dirigeants d'entreprises pendant la période précédant l'insolvabilité; règlement type de la CNUDCI pour la résolution des litiges en ligne;
- iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et en d'autres lieux, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (15);
- iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateurs et animateurs au Concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne (2);
- v) Activités techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales reposant sur les textes de la CNUDCI; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; et suivi des évolutions et tendances;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services consultatifs à la demande des gouvernements, sous la forme de missions d'information, séminaires, évaluations des réformes juridiques, aide à l'élaboration de législations nationales fondées sur les textes législatifs de la CNUDCI, et conseils concernant les textes non législatifs de cette dernière (30); projets sur le terrain : promotion du commerce international et du développement au niveau régional;
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque; acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la CNUDCI; gestion du site Web de la CNUDCI.

8.66 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 8.23.

Tableau 8.23 Ressources nécessaires : sous-programme 5

| Catégorie                      | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                              | Postes    |           |
|--------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actualisation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| A. Budget ordinaire            |                                           |                                              |           |           |
| Postes                         | 5 917,1                                   | 5 740,9                                      | 21        | 20        |
| Autres objets de dépense       | 586,1                                     | 535,5                                        | —         | —         |
| <b>Total partiel</b>           | <b>6 503,2</b>                            | <b>6 276,4</b>                               | <b>21</b> | <b>20</b> |
| B. Ressources extrabudgétaires | 1 031,2                                   | 997,5                                        | —         | —         |
| <b>Total</b>                   | <b>7 534,4</b>                            | <b>7 273,9</b>                               | <b>21</b> | <b>20</b> |

- 8.67 Le montant de 6 276 400 dollars servira à financer 20 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 6 G(AC)], ainsi que les autres objets de dépense tels que les services de consultants et d'experts, les voyages des fonctionnaires, l'entretien du matériel de bureautique, les livres et fournitures de bibliothèque, et le mobilier et le matériel. La baisse de 226 800 dollars s'explique par : a) une baisse de 176 200 dollars liée à la suppression proposée d'un poste d'assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)], conformément à la résolution 67/248, comme il est indiqué à la rubrique 2 du tableau 8.6 (Réduction de l'appui fonctionnel fourni par des assistants); et b) une réduction des crédits d'un montant total de 50 600 dollars, concernant principalement les voyages des fonctionnaires et des consultants, proposée conformément à la résolution 67/248, comme il est indiqué à la rubrique 3 du tableau 8.6 (Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts).
- 8.68 Des ressources extrabudgétaires estimées à 997 500 dollars serviraient à financer les services consultatifs demandés par les gouvernements, sous la forme de missions d'information, de séminaires, d'évaluations de la réforme législative, d'aide à l'élaboration d'une législation nationale fondée sur les textes de la CNUDCI, et de conseils sur l'usage des textes à caractère non législatif de la Commission. Ces activités d'assistance technique répondent à une demande des pays en développement, des pays en transition et des organisations régionales qui souhaitent recevoir des informations et une assistance pour l'étude et l'usage des instruments juridiques de la CNUDCI dans le domaine du droit commercial international, et notamment pour l'élaboration d'une législation nationale adéquate. Ces activités permettent de porter ces questions à la connaissance des décideurs, des juges, juristes et autres acteurs du droit commercial, et facilitent l'usage, l'interprétation et l'adoption des textes de la CNUDCI, ainsi que leur transcription dans le droit national.

### Sous-programme 6

#### Garde, enregistrement et publication des traités

##### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 289 400 dollars*

- 8.69 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 6 incombe à la Section des traités. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 8.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies et les traités déposés auprès du Secrétaire général, l'enregistrement des traités conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et les formalités qui s'y rapportent, et élargir la participation à ces instruments

| Réalisations escomptées du Secrétariat                                                                                                                                                                                                                                            | Indicateurs de succès                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) Accès plus facile aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant | <p>a) i) Prompt traitement des formalités conventionnelles relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de jours nécessaires au traitement des formalités conventionnelles lorsqu'aucune traduction n'est demandée)</p> <p>2010-2011 : 2 jours<br/>2012-2013 (estimation) : 2 jours<br/>2014-2015 (objectif) : 1,5 jour</p> <p>ii) Prompt enregistrement des traités</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de jours nécessaires à l'enregistrement d'un traité et d'une formalité conventionnelle lorsqu'aucune traduction n'est demandée)</p> <p>2010-2011 : 1 jour<br/>2012-2013 (estimation) : 1 jour<br/>2014-2015 (objectif) : 1 jour</p> <p>iii) Nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre moyen de pages consultées par mois)</p> <p>2010-2011: 275 050<br/>2012-2013 (estimation) : 350 000<br/>2014-2015 (objectif) : 324 000</p> |
| b) Participation continue des États au régime des traités multilatéraux                                                                                                                                                                                                           | <p>b) Réception continue de traités et de formalités conventionnelles aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général et d'enregistrement</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de traités et formalités conventionnelles reçus)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                  | 2010-2011: 5 300<br>2012-2013 (estimation) : 5 330<br>2014-2015 (objectif) : 5 360                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| c) Connaissance et compréhension accrues par les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat | <p>c) i) Demandes régulières, par les États, les bureaux des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organes conventionnels, d'avis et de renseignements sur le dépôt et l'enregistrement des traités</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de demandes, par les États, les bureaux des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organes conventionnels, d'avis et de renseignements sur le dépôt et l'enregistrement des traités)</p> <p>2010-2011 : 1 500<br/>2012-2013 (estimation) : 1 600<br/>2014-2015 (objectif) : 1 650</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant à la formation au droit des traités et à la pratique conventionnelle</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Pourcentage de participants qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant à la formation au droit des traités et à la pratique conventionnelle)</p> <p>2010-2011 : 70 %<br/>2012-2013 (estimation) : 70 %<br/>2014-2015 (objectif) : 71 %</p> |

---

#### Facteurs externes

- 8.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États Membres sollicitent des conseils juridiques et techniques avant de conclure des traités multilatéraux aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général, notamment les clauses finales de ces traités, évitant ainsi que ne surgissent des questions juridiques complexes d'interprétation et d'application, et les États Membres procèdent aux formalités conventionnelles en bonne et due forme, en suivant les dispositions du traité dont il s'agit et les conseils juridiques reçus;
  - b) Les États Membres transmettent les documents complets, en bonne et due forme, afin de faciliter leur enregistrement et leur publication, et fournissent une traduction en anglais ou en français des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU

(les traductions en anglais ou en français facilitent l'enregistrement mais pas la publication car elles doivent être révisées ou retraduites);

- c) Les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux sur le droit des traités; des formateurs compétents sont sélectionnés par les gouvernements; on trouve dans les bureaux organiques de l'ONU, dans d'autres institutions internationales ou dans les milieux universitaires des spécialistes en mesure de dispenser une formation en ce qui concerne l'application de certains traités et de financer leur participation;
- d) Les risques normalement liés aux fournisseurs de services informatiques ne dépassent pas les prévisions. Les risques que l'on peut attendre d'un système d'information complexe et personnalisé devraient conserver un niveau acceptable.

## Produits

8.71 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Services de dépositaire : examen et validation de toute correction apportée au texte d'un traité déposé auprès du Secrétaire général et rectification du texte; examen visant à s'assurer qu'un instrument (instrument conférant les pleins pouvoirs ou instrument d'acceptation, d'approbation, de ratification ou d'adhésion) déposé auprès du Secrétaire général, ou une réserve ou une déclaration communiquée à ce dernier au sujet d'un traité, est en bonne et due forme et, le cas échéant, notification à l'État concerné; élaboration du texte original de nouveaux traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général est dépositaire, ainsi que des copies certifiées conformes; traitement, enregistrement et notification aux États et aux organisations internationales par notification dépositaire des formalités conventionnelles (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions, déclarations, réserves et autres); réception de toutes les signatures d'un traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général, et réception et conservation de tout instrument s'y rapportant; examen des amendements adoptés et préparation de notifications dépositaires les annonçant;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat (24); livret de la cérémonie des traités (1); *Recueil des Traités des Nations Unies* (124);
  - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : établissement de documents et d'autres textes diffusés à l'occasion de séminaires de formation et d'autres manifestations;
  - iii) Manifestations spéciales: organisation et service d'une cérémonie spécialement consacrée à un traité déposé auprès du Secrétaire général (1); organisation et service de la cérémonie des traités lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, afin d'encourager une plus grande participation aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (1);
  - iv) Activités techniques : tenue et mise à jour de la Collection des traités des Nations Unies sur le site Web de la Section des traités; tenue et mise à jour de l'état des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, affichage des notifications dépositaires, des copies certifiées conformes et d'autres renseignements concernant les dépositaires sur le site Web de la Section des traités; tenue à jour de l'information

concernant le renforcement des capacités et figurant sur le site Web de la Section des traités, y compris le site Web consacré à l'assistance technico-juridique que l'ONU apporte aux États;

- v) Promotion d'instruments juridiques : analyse, classement et enregistrement des traités; analyse et enregistrement des formalités conventionnelles postérieures aux traités déjà enregistrés ou classés et enregistrés au Secrétariat (Art. 102 de la Charte); analyse et enregistrement des traités (Art. 102 de la Charte); communication aux États, aux organisations intergouvernementales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques sur l'enregistrement des traités; fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques sur le droit des traités et la pratique du dépositaire;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
  - i) Services consultatifs : fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et autres organes conventionnels de services consultatifs à propos des questions juridiques liées aux clauses finales des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général (4);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages de formation au Siège sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des missions permanentes et des organisations internationales (4); stages régionaux sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des organisations internationales (1).

8.72 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 8.25.

Tableau 8.25 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

| Catégorie                | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                          | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                          |                                           |                                                   |           |           |
| Budget ordinaire         |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                   | 6 126,7                                   | 5 970,9                                           | 27        | 26        |
| Autres objets de dépense | 474,3                                     | 318,5                                             | —         | —         |
| <b>Total</b>             | <b>6 601,0</b>                            | <b>6 289,4</b>                                    | <b>27</b> | <b>26</b> |

- 8.73 Le montant de 6 289 400 dollars servira à financer 26 postes [1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 7 G(1<sup>er</sup>C), 7 G(AC)], ainsi que divers objets de dépense autres que les postes, tels que les heures supplémentaires, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels et le matériel de bureau. La réduction de 311 600 dollars s'explique par : a) une baisse de 155 800 dollars liée au transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) vers le sous-programme 3, pour permettre à la Division de la codification d'appuyer les activités du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; b) une baisse de 94 000 dollars liée à la suppression des ressources allouées en 2012-2013 au titre du renforcement du système informatisé de l'ONU pour les traités;

et c) une baisse de 61 800 dollars dans les autres catégories de dépenses, résultant des réductions proposées conformément à la résolution 67/248 et concernant les voyages des fonctionnaires, les frais généraux de fonctionnement et les services contractuels, comme il est indiqué aux rubriques 3 (Réduction de la représentation et du recours aux services d'experts) et 4 (Réduction des services d'appui informatique) du tableau 8.6.

## D. Appui au programme

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 946 600 dollars*

- 8.74 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il apporte également l'appui administratif nécessaire à des organes directeurs et à des réunions internationales.
- 8.75 La répartition des ressources pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 8.26.

Tableau 8.26 **Ressources nécessaires : appui au programme**

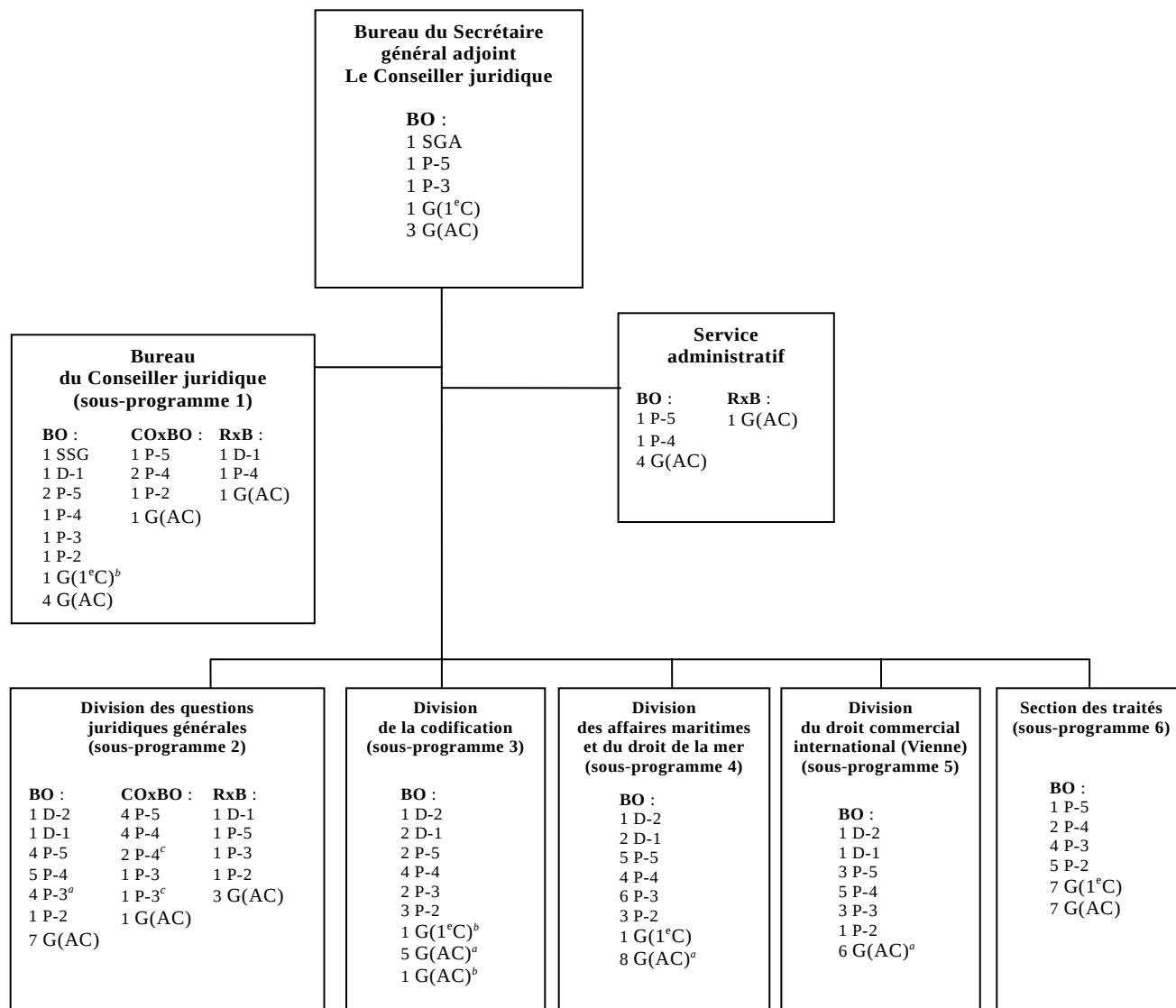
| Catégorie                      | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes    |           |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                | 2012-2013                                 | 2014-2015<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
|                                |                                           |                                                   |           |           |
| A. Budget ordinaire            |                                           |                                                   |           |           |
| Postes                         | 1 401,9                                   | 1 401,9                                           | 6         | 6         |
| Autres objets de dépense       | 699,5                                     | 544,7                                             | —         | —         |
| <b>Total partiel</b>           | <b>2 101,4</b>                            | <b>1 946,6</b>                                    | <b>6</b>  | <b>6</b>  |
| B. Ressources extrabudgétaires | 165,7                                     | 165,7                                             | 1         | 1         |
| <b>Total</b>                   | <b>2 267,1</b>                            | <b>2 112,3</b>                                    | <b>7</b>  | <b>7</b>  |

- 8.76 Le montant de 1 946 600 dollars permettra de financer le maintien de six postes [1 P-5, 1 P-4, 4 G(AC)], ainsi que divers autres objets de dépense comme le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les communications, les fournitures et accessoires, et le matériel de bureau. La baisse de 154 800 dollars s'explique par : a) une réduction des crédits d'un montant total de 102 700 dollars, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015, qui sera atteinte grâce à des mesures durables, en répartissant par exemple la charge de travail des fonctionnaires en congé de maladie, de maternité ou de paternité entre les fonctionnaires présents, réduisant ainsi le recours au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, comme il est indiqué au tableau 8.7; et b) une réduction des crédits d'un montant total de 52 100 dollars qui reflète les changements découlant de la résolution 67/248 et les ajustements effectués en fonction de l'évolution des dépenses.
- 8.77 Des ressources extrabudgétaires estimées à 165 700 dollars serviront à financer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour faire face à l'augmentation de la charge de travail générée par la gestion de fonds d'affection spéciale.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015

## Bureau des affaires juridiques



<sup>a</sup> Suppression de 1 poste P-3 au titre du sous-programme 2, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 5, conformément à la résolution 67/248.

<sup>b</sup> Transfert de 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) du sous-programme 3 au sous-programme 1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 6 au sous-programme 3.

<sup>c</sup> Conversion en postes permanents.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes (A/65/5 (Vol. I), chap. II)

Le Bureau des affaires juridiques doit définir et préciser des objectifs de gestion intermédiaires correspondant à chacune des étapes du processus de publication des traités.

Examen approfondi par le Bureau des affaires juridiques de ses procédures opérationnelles passées et présentes, en vue d'instaurer un processus de publication amélioré et plus efficace. Ce processus vise à mettre en place les technologies d'appui, qui comprendraient notamment, outre la publication assistée par ordinateur du *Recueil des Traités des Nations Unies* sur papier, un outil permettant de publier en ligne les textes des traités, assortis de leur traduction, dès leur disponibilité et leur enregistrement. La mise à niveau continue de ces technologies d'appui est indispensable à la rapidité du processus actuel et futur de publication des traités. La mise en œuvre de cette recommandation exige une autre condition tout aussi importante, à savoir l'allocation d'effectifs supplémentaires à cette tâche. Les technologies déjà en place ont été récemment mises à niveau et jugées suffisantes pour permettre les activités de publication en ligne. Pour partie en raison des améliorations technologiques, la production d'exemplaires papier du *Recueil des Traités des Nations Unies* en 2011 et 2012 a continué d'augmenter. Des objectifs de gestion intermédiaires pourraient être appliqués et suivis dans le cadre de ce nouveau processus de publication à deux niveaux (publication assistée par ordinateur et publication en ligne) et les indicateurs correspondant à chaque phase du processus de publication des traités pourraient être facilement établis et enregistrés.

#### Bureau des services de contrôle interne

#### Évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.52/2002/5)

#### Recommandation 13 : coordination accrue avec les organisations de droit commercial international

Pour améliorer la coordination, conformément à son mandat, et favoriser l'adoption d'une approche concertée des questions communes, le Service du droit commercial international devrait rencontrer chaque

Poursuite des efforts de coordination avec les organisations intéressées en vue d'assurer l'harmonie et la cohérence entre instruments et textes dans le domaine du droit commercial (voir A/67/17, par. 162 à 181); résolution 65/21, par. 7 : l'Assemblée générale « [a]pprouve les efforts déployés et les initiatives prises

---

*Résumé de la recommandation*

année des représentants des principales organisations s'occupant de questions de droit commercial en vue d'échanger des informations et de planifier conjointement les activités.

---

*Suite donnée à la recommandation*

par la Commission [...] pour mieux coordonner les activités juridiques des organisations internationales et régionales qui s'occupent de droit commercial international et renforcer la coopération entre elles [...] ». Tenue de réunions de coordination annuelles, assorties des rapports annuels correspondants.

---

## Annexe III

## Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

| A/66/6 (Sect. 8), paragraphe                                                                      |  | Produit                                                                                               | Quantité | Explication                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développement progressif et codification du droit international</b>                            |  |                                                                                                       |          |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> , Supplément n° 10, vol. II | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> , Supplément n° 10, vol. IV | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> , Supplément n° 10, vol. VI | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | <i>Recueil des sentences arbitrales internationales</i> , vol. XXXII                                  | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | <i>Recueil des sentences arbitrales internationales</i> , vol. XXXIII                                 | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | Série législative des Nations Unies, vol. 25                                                          | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.43 b) i)                                                                                        |  | Série législative des Nations Unies, vol. 26                                                          | 1        | Achevé                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Total partiel</b>                                                                              |  |                                                                                                       | <b>7</b> |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international</b> |  |                                                                                                       |          |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 8.53 b) i)                                                                                        |  | Commentaires sur les textes de la CNUDCI                                                              | 1        | La périodicité de cette publication n'est pas établie et dépasse généralement le cycle biennal.                                                                                                                                                   |
| 8.53 b) i)                                                                                        |  | Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI                                 | 1        | La périodicité de cette publication n'est pas établie et dépasse généralement le cycle biennal.                                                                                                                                                   |
| 8.53 b) i)                                                                                        |  | Recueil de textes de la CNUDCI                                                                        | 1        | La périodicité de cette publication n'est pas établie et dépasse généralement le cycle biennal.                                                                                                                                                   |
| <b>Total partiel</b>                                                                              |  |                                                                                                       | <b>3</b> |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Garde, enregistrement et publication des traités</b>                                           |  |                                                                                                       |          |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 8.58 a) i)                                                                                        |  | Index cumulatif du <i>Recueil des Traités des Nations Unies</i>                                       | 2        | Tous les traités publiés figurant dans la Collection des traités des Nations Unies consultable en ligne, l'index cumulatif a perdu son utilité. Il est aussi très fragmenté (48 volumes) et d'utilisation laborieuse dans la recherche juridique. |

**Titre III Justice internationale et droit international**

| <i>A/66/6 (Sect. 8), paragraphe</i> | <i>Produit</i>                                                                                                                                                                                                                                                           | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                               |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 8.58 a) vi)                         | Traitement, enregistrement et notification aux États et aux organisations internationales par notification dépositaire des formalités conventionnelles (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions, déclarations, réserves et autres) | 1               | Ce produit figure à présent avec les produits au titre des services de dépôt.    |
| 8.58 a) vi)                         | Rectification, s'il y a lieu, des traités déposés auprès du Secrétaire général                                                                                                                                                                                           | 1               | Ce produit a été déplacé et intégré à un produit au titre des services de dépôt. |
| <b>Total partiel</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>4</b>        |                                                                                  |
| <b>Total</b>                        |                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>14</b>       |                                                                                  |